



**Décisions et résolutions adoptées
à la 138^e session du Conseil
international du Café**

12 septembre 2024

Ouverture de la 138 ^e session du Conseil.....	2
Point 1 : Ordre du jour provisoire.....	3
Point 2 : Voix.....	3
Point 3 : Politiques nationales en matière de café.....	3
Point 4 : Accord international de 2022 sur le Café.....	8
Point 5 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché.....	10
Point 6 : Questions financières et administratives.....	14
Point 7 : Durabilité et partenariats.....	19
Point 8. Rapport des réunions des comités et autres organes.....	24
Point 9 : Bureaux et comités.....	26
Point 10 : Pouvoirs.....	29
Point 11 : Réunions futures.....	29
Point 12 : Questions diverses.....	31
Séance de clôture.....	31

Ouverture de la 138^e session du Conseil

1. Le Dr Enselme Gouthon du Togo a présidé la 138^e session du Conseil international du Café, qui s'est tenue à Londres, au Royaume-Uni, le 12 septembre 2024.
2. Le Président du Conseil a ouvert la 138^e session en souhaitant la bienvenue à tous les Membres et en les remerciant de leur disponibilité à se joindre aux réunions en personne. Tout en renvoyant aux progrès réalisés au cours de l'année caféière 2023/24, le Président du Conseil a noté avec satisfaction le rôle de plus en plus important de l'Organisation internationale du Café (OIC), les institutions et les forums de haut niveau, tels que l'Union africaine et le G7, ayant reconnu le café comme un secteur stratégique clé, et de nouveaux pays, comme le Royaume d'Arabie saoudite, ayant adhéré à l'Accord international de 2022 sur le Café. Parmi les défis à relever, le Président a mentionné l'amélioration des systèmes de production et de consommation durables grâce à la mise en place de pratiques d'économie circulaire, ainsi que la nécessité de continuer à adopter des stratégies visant à réduire l'écart de revenus et assurer un revenu vital et prospère aux producteurs de café. Il a ensuite remercié la Directrice exécutive et son équipe, les félicitant pour la coordination efficace des réunions, ainsi que tous les partenaires et les parties prenantes du café impliqués dans le développement durable des chaînes de valeur du café.
3. Le Vice-président du Conseil a prononcé son allocution d'ouverture, en mettant l'accent sur l'importance de la collaboration et en soulignant le développement des relations comme principal moyen de continuer à relever les défis liés à la durabilité de l'industrie au début de l'année caféière.
4. À la suite des discours d'ouverture du Président et du Vice-président, la Directrice exécutive de l'OIC, la Dr Vanússia Nogueira, a prononcé son allocution d'ouverture.
5. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum pour la tenue de la 138^e session du Conseil international du Café avait été atteint.

Point 1 : Ordre du jour provisoire

6. À la suite d'une suggestion présentée par le Président du Conseil, les Membres ont convenu d'aborder les points de l'ordre du jour dans un ordre différent pour des raisons pratiques sans que cela n'affecte le contenu des sujets à discuter.

7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-138-0 Rev. 2](#).

Point 2 : Voix**Point 2.1 : Redistribution des voix pour la 138^e session du Conseil pour l'année caféière 2023/24**

8. Le Chef des opérations a présenté le document [ICC-138-1](#) dans lequel est indiquée la redistribution des voix au Conseil pour l'année caféière 2023/24 au 11 septembre 2024, calculée sur la base des données statistiques contenues dans le document [ED-2439/23 Rev. 1](#) et conformément aux articles 12 et 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Il a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a rappelé aux personnes présentes que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui avaient payé leurs contributions avaient le droit de voter pendant le Conseil.

9. Le Conseil a approuvé le document [ICC-138-1](#) sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2023/24.

Point 3 : Politiques nationales en matière de café**Point 3.1 : Intervention du Gouvernement italien****Point 3.2 : Intervention du Gouvernement brésilien****Point 3.3 : Intervention du Gouvernement salvadorien**

10. L'Ambassadeur Stefano Gatti de l'UE-Italie a rendu compte des mesures prises par son gouvernement pour renforcer le secteur mondial du café et relever ses principaux défis. Il a noté que la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables figuraient parmi les priorités de la politique étrangère italienne, les ressources allouées à la lutte

contre le changement climatique étant également mises à la disposition du secteur du café et de toute action liée à l'alimentation qui a un impact potentiel sur l'environnement à la suite des décisions prises lors de la COP 28 à Dubaï. Dans le cadre de la stratégie du Gouvernement italien pour le secteur, l'Ambassadeur Gatti a souligné un programme à l'échelle du continent pour l'Afrique axé sur les chaînes de valeur du café résilientes au climat et la création de valeur ajoutée à mettre en œuvre dans un premier temps dans cinq pays pilotes, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Malawi, ceci en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Groupe de la Banque mondiale. En ce sens, il a également indiqué que des discussions visant à transformer le programme en une initiative de l'Équipe Europe dirigée par l'Italie étaient en cours au sein de la Commission européenne. De plus, il a souligné la reconnaissance accordée au café dans l'ordre du jour du G7 sous la présidence italienne, corroborée par la création prévue d'un fonds mondial privé-public pour le café et l'inclusion sans précédent du café en tant que produit clé dans un communiqué du G7. Enfin, l'Ambassadeur Gatti a remercié l'OIC d'avoir facilité les consultations entre la présidence italienne du G7 et les principales parties prenantes des secteurs public et privé du café, ainsi que pour le soutien apporté aux initiatives susmentionnées.

11. Après avoir remercié et félicité le Gouvernement italien pour le programme à l'échelle du continent pour l'Afrique, le délégué de la Côte d'Ivoire a souhaité obtenir plus de détails sur les partenaires locaux impliqués ainsi que sur le processus d'identification des priorités établies, en précisant que son pays, comme plusieurs autres, ne faisait pas partie du groupe du G7. Il a souligné le caractère louable de l'initiative, tout en soulignant l'importance de consulter les pays africains pour leur donner la possibilité de partager leurs préoccupations et leurs priorités. Enfin, il a demandé des éclaircissements sur les critères de sélection des cinq pays pilotes, notant qu'ils appartiennent tous à la même région géographique.

12. Le délégué de l'UE-Italie a précisé que les gouvernements et les autorités du café des pays impliqués dans le programme, y compris la Côte d'Ivoire, avaient également été profondément impliqués à travers des consultations et des missions sur le terrain par le Gouvernement italien et des représentants du secteur privé. En ce sens, il a en outre noté que l'envoyé spécial de l'Union africaine pour la sécurité alimentaire avait été invité à siéger et à participer activement aux réunions du Groupe de travail du G7 sur la sécurité alimentaire chargé de discuter de la proposition de créer un fonds pour le secteur du café. Pour ce qui est de l'identification des cinq premiers pays pilotes, le délégué de l'UE-

Italie a noté que le Gouvernement italien avait décidé de donner la priorité soit aux plus grands producteurs du continent, soit aux pays producteurs qui avaient expressément demandé à figurer parmi les premiers bénéficiaires.

13. Une vidéo sur l'initiative « *Café Produtor de Água* » (« CAFÉ PRODUCTANT DE L'EAU ») du *Conselho Nacional do Café – CNC* (Conseil national du Café) du Brésil a été diffusée. L'initiative en question s'est concentrée sur une stratégie visant à améliorer la durabilité de la chaîne de production de café à travers la protection des sources naturelles et la préservation des bassins d'eau dans les régions productrices de café et on a montré des exemples et des témoignages de petits producteurs soutenus par des institutions gouvernementales et une coopérative, y compris les premiers prix pour les réalisations du projet, en présence de la Directrice exécutive de l'OIC.

14. M. Marco Antonio Matos du Brésil a rendu compte des activités du *CeCafé* (le Conseil brésilien des exportateurs de café), fournissant des détails sur le succès du Brésil, le plus grand producteur et le deuxième plus grand consommateur de café au monde. En plus de partager des informations sur le volume des exportations du pays, avec un record de 47,3 millions de sacs enregistrés au cours de la campagne 2023/24, M. Matos s'est concentré sur la corrélation entre la production de café et le développement social, montrant comment l'Indice de Développement Humain Municipal¹ était plus élevé dans les municipalités brésiliennes situées dans les zones productrices de café par rapport aux autres. En ce qui concerne les revenus des producteurs, il a souligné que la transparence et l'efficacité de la logistique étaient les caractéristiques distinctives de la chaîne de production brésilienne, ce qui a entraîné une rétention de 84,5 % et 93,6 % du prix national pour les producteurs de cafés d'Arabica et de Conilon (Robusta), respectivement. Il a également rendu compte des progrès accomplis en matière de durabilité environnementale dans les zones productrices de café, en mettant l'accent sur les informations clés sur l'utilisation des terres, dans un pays où 66,3 % des terres avaient été classées comme zones protégées et préservées. Il a mentionné que cette partie des terres était de taille similaire à l'Europe. Enfin, il a partagé des détails sur les différentes initiatives pour l'adoption de meilleures pratiques agricoles ayant un impact sur le bilan carbone, ainsi que sur les plateformes utilisées pour assurer le suivi et la traçabilité appropriés des cafés dans le cadre d'un protocole multisectoriel pour la conformité au cadre réglementaire national et international.

¹ L'IDHM est un indice brésilien qui mesure l'espérance de vie, l'éducation et le revenu.

15. M. Mauricio Sansivirini du Salvador a rendu compte de la transformation du pays sous la présidence de Nayib Bukele, et en particulier dans le secteur du café, qui avait bénéficié d'une amélioration de la sécurité et d'initiatives de développement durable. Il a souligné l'importance du café pour l'identité, l'économie et la conservation de l'environnement du Salvador, tout en soulignant la modernisation et la recherche, le développement et l'innovation, la promotion et la commercialisation ainsi que le transfert de connaissances et de technologies comme les quatre piliers de l'approche adoptée par l'Instituto Salvadoreño del Café pour assurer la reconnaissance des cafés nationaux au niveau international. Garantir que la culture du café reste rentable pour les producteurs a été identifié comme la mission clé de la politique du pays et le seul moyen d'assurer la durabilité de la culture, d'encourager le renouvellement générationnel et de permettre aux jeunes et aux femmes de participer activement à la chaîne de production. Tout en reconnaissant l'intention louable du Règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation (RDUE), M. Sansivirini a mis en avant le fait que sa mise en œuvre pourrait poser de graves difficultés aux pays en développement, qui manquent des ressources des pays industrialisés, et son impact négatif potentiel sur le secteur du café salvadorien, en particulier les petits producteurs. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de son pays à continuer à collaborer avec l'Organisation et d'autres partenaires afin de construire un avenir plus prospère et durable pour le secteur mondial du café.

16. En plus des Membres qui avaient déjà demandé à intervenir au titre du point 3 avant la 138^e session du Conseil, le Président du Conseil, à leur demande, a donné la parole à la Colombie et au Népal concernant des rapports sur les politiques nationales en matière de café.

17. M. Germán Bahamón de Colombie a commencé par remercier l'OIC d'avoir facilité un espace de dialogue entre les producteurs, les consommateurs et l'industrie, soulignant à quel point cette opportunité était précieuse pour l'intérêt et la durabilité du secteur du café. Il a exprimé sa préoccupation concernant le calendrier de mise en œuvre du RDUE, soulignant que, bien que de grands efforts aient été déployés pour s'adapter, il existait toujours un risque de déséquilibre du marché si les exportateurs n'étaient pas suffisamment préparés. Tout en signalant la grande valeur du système d'information sur le café de la Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (suivi de plus de 600 000 exploitations), il a noté que d'autres pays n'étaient pas équipés de systèmes similaires et a plaidé pour un dialogue constructif avec l'Union européenne en ce sens. Il a en outre souligné les efforts de collaboration des organisations publiques et privées en Colombie

pour promouvoir la durabilité du secteur du café, en mettant l'accent sur les programmes de fertilisation et de renouvellement des plantations de café. Il a également rendu compte des mesures prises pour augmenter la consommation intérieure de café, inspirée par l'exemple du Brésil, et pour faciliter les exportations directes des petits producteurs de café. Enfin, il a appelé à une action collective des Membres de l'OIC et des leaders de l'industrie qui améliorerait la productivité, qui réduirait les coûts en intégrant de nouvelles technologies et techniques dans la production de café, et qui stimulerait la demande en identifiant les marchés où la consommation pourrait augmenter, comme la Chine. Il a conclu en rappelant aux Membres qu'une session du Conseil serait organisée en Colombie en 2027 pour la célébration du 100^e anniversaire de la Federación Nacional de Cafeteros de Colombia, comme annoncé lors de la 136^e session du Conseil.

18. Le Dr Deepak Khanal du Népal a donné un aperçu de son secteur national du café, notant que 33 500 petits agriculteurs organisés en coopératives étaient responsables de la production de café dans 43 districts. Il a reconnu que, alors que l'industrie népalaise du café était encore en émergence, le pays essayait d'améliorer sa production commerciale et d'apprendre des autres Membres de l'Organisation. Il a ensuite décrit certains des défis auxquels le secteur est confronté, notamment le changement climatique, la géographie complexe et des problèmes tels que la rouille du café et les infestations, appelant à un plus grand soutien international dans la recherche de nouvelles variétés et l'amélioration de la qualité des semences. Il a également souligné les efforts visant à augmenter la consommation intérieure de café, en utilisant également les fonds de l'OIC, ainsi que les initiatives qui visent à impliquer les femmes et les jeunes. Enfin, le délégué du Népal a exprimé son espoir d'un soutien mondial accru pour la construction d'une agriculture résiliente au climat et l'échange de connaissances avec d'autres pays producteurs de café. Il a conclu en réitérant sa gratitude pour l'opportunité de prendre la parole et a adressé une invitation chaleureuse à ses collègues délégués à visiter le Népal et découvrir sa culture du café de visu.

19. La déléguée de la Suisse a remercié les délégations qui ont rendu compte de leurs politiques en matière de café et les a félicitées pour leurs initiatives louables. Elle a ensuite informé les Membres qu'au début de la semaine, la Suisse avait organisé un événement pour présenter la Swiss Sustainable Coffee Platform récemment lancée, une initiative multipartite réunissant le Gouvernement suisse, l'industrie, la société civile et des représentants du monde universitaire afin d'aborder les questions clés sur la durabilité dans les pays producteurs grâce à la facilitation de projets public-privé. Elle a

également noté que la plateforme prévoyait l'existence d'une caisse de résonance productrice dans sa structure, un espace où les besoins des pays producteurs pourraient être mieux compris et pris en compte.

20. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres pour les interventions enrichissantes sur leurs politiques nationales en matière de café.

21. Le Conseil a pris note des rapports des politiques nationales en matière de café.

Point 4 : **Accord international de 2022 sur le Café**

Point 4.1 : **Signature et dépôt d'instruments – Accord de 2022**

22. Le Président du Conseil a présenté le document [WP-Council 350/24](#) qui contenait un projet de résolution visant à permettre aux Membres de signer l'Accord de 2022 à l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres, au Royaume-Uni.

23. Suite à l'approbation du projet de résolution par le Conseil, S.E. Ismara Mercedes Vargas Wagner, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Cuba au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a signé l'Accord international de 2022.

24. Le Président du Conseil a félicité le Gouvernement cubain d'avoir signé l'Accord international de 2022 sur le café et d'avoir fait un pas en avant pour continuer à faire partie de la famille de l'OIC.

25. Le Conseil a approuvé le projet de résolution publié ultérieurement sous la forme du document [Résolution 484 du CIC](#).

Point 4.2 : **Participation à l'Accord de 2022**

26. La Directrice exécutive a rendu compte de la participation à l'Accord international de 2022 sur le Café au 12 septembre 2024, soulignant qu'à ce moment-là, 17 pays, dont Cuba, avaient signé l'Accord de 2022, tandis que cinq avaient pleinement achevé leurs

procédures d'adhésion. Elle a noté que depuis la dernière mise à jour fournie lors de la 137^e session du Conseil, l'Inde avait également signé l'Accord de 2022, tandis que le Royaume d'Arabie saoudite et le Mexique avaient déposé des instruments de ratification.

27. Elle a ensuite rappelé qu'à la 137^e session du Conseil, il a été suggéré qu'elle contacte les représentations diplomatiques des Membres de l'OIC à Londres afin d'obtenir des mises à jour sur l'état de leurs procédures d'adhésion. En ce sens, elle a signalé que des réunions en personne et virtuelles avec 18 Membres avaient eu lieu, et elle a exprimé sa gratitude à tous les ambassadeurs et représentants qu'elle avait rencontrés pour leur disponibilité et leur soutien en ce sens. Elle a ensuite encouragé les Membres à compléter leurs procédures internes pour permettre l'entrée en vigueur rapide de l'Accord international de 2022 sur le Café.

28. Enfin, la Directrice exécutive a informé les Membres que, comme l'avait demandé la délégation brésilienne lors de la 137^e session du Conseil, le secrétariat avait déjà entamé le processus de correction d'un terme de la version portugaise de l'Accord de 2022, à la suite d'un contact avec la Section des traités des Nations Unies à New York.

29. Le Président du Conseil a remercié la Directrice exécutive pour son rapport et a exhorté tous les Membres à achever leurs procédures en temps voulu pour maintenir une dynamique au sein de l'Organisation.

30. Le Conseil a pris note du rapport de la participation à l'Accord de 2022.

Point 4.3 : Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV)

31. Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022, M. Mick Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a rendu compte des activités du GTEV, soulignant que c'était un honneur pour lui de présider le Groupe en question. Après avoir rappelé que le GTEV s'était réuni neuf fois jusqu'à ce moment-là, il a noté que les progrès n'avaient pas été réalisés aussi rapidement que prévu en raison de l'importance stratégique des questions discutées et de leur rôle dans l'élaboration de la façon dont l'Accord de 2022 fonctionnerait à l'avenir. En ce sens, il a chaleureusement remercié

toutes les délégations d'avoir participé activement aux discussions complexes au sein du GTEV. Enfin, il a informé les Membres qu'un consensus sur la question de la composition du Comité économique avait été atteint² et qu'il avait été décidé de réduire la fréquence des réunions du GTEV, la prochaine réunion étant provisoirement prévue pour janvier 2025, afin de permettre aux délégations de consulter leurs gouvernements et de revenir au GTEV avec des positions claires sur les sujets importants à l'étude.

32. Le Président du Conseil a exprimé sa gratitude au Président du GTEV pour avoir mené avec diligence les activités du Groupe, notant que la recherche d'un consensus était une tâche très difficile et le remerciant pour son temps, sa disponibilité et tous les efforts déployés au profit de l'Organisation et de l'Accord de 2022.

33. Le délégué de l'Union européenne s'est fait l'écho de l'intervention du Président, remerciant le Président du GTEV pour son leadership compétent et sa patience.

34. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.
--

Point 5 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché

35. La Directrice exécutive a rendu compte du travail de l'Organisation et a commencé par décrire son engagement auprès des Membres, en donnant un aperçu des voyages et des visites qu'elle avait effectués dans les pays de l'OIC, ainsi que des événements organisés et/ou auxquels l'OIC avait participé depuis la 137^e session du Conseil. En plus de certains événements récurrents de l'industrie auxquels la Directrice exécutive assistait régulièrement, une mention spéciale a été faite de i) une mission à New York en avril 2024 pour assister au 78^e dialogue interactif de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les marchés des produits de base, auquel l'OIC était le seul conseil des produits de base présent ; ii) une mission en Indonésie en mai 2024 consistant en des réunions avec des représentants du gouvernement et des visites sur le terrain ; iii) une mission au Brésil en mai 2024 pour assister à des événements clés du secteur avec des commerçants et des producteurs locaux, ainsi qu'à des réunions avec des représentants du

² Le GTEV a convenu que la composition du Comité économique devrait être la suivante : 10 Membres exportateurs (deux de la Méso-Amérique ; deux d'Amérique du Sud ; deux d'Afrique de l'Ouest ; deux d'Afrique de l'Est ; et deux d'Asie et du Pacifique) et 3 Membres *exportateurs importateurs*.

gouvernement ; iv) une mission au Mozambique en juin 2024 au cours de laquelle elle a assisté à des réunions avec le gouvernement et a participé au premier festival du café organisé dans le pays ; et v) une mission dans la province du Yunnan, en Chine, à la suite d'une invitation du gouvernement local et d'institutions académiques, pour participer à un forum et à des visites sur le terrain. Elle a ensuite fourni des détails sur les réunions en ligne, les webinaires et les séminaires virtuels organisés par le secrétariat depuis le début de l'année caféière 2023/24. En ce qui concerne les statistiques, elle a noté que toutes les publications attendues, dont une liste a été partagée à l'écran, avaient été publiées à temps et a souligné que les travaux visant à améliorer la section statistique de l'OIC et à former les points focaux statistiques des pays Membres se poursuivraient au cours de l'année du café à venir.

36. Elle a ensuite fourni des mises à jour sur deux processus en cours au sein du système des Nations Unies concernant l'OIC, à savoir i) l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation internationale du Café à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour lequel des progrès remarquables avaient été notés car le point avait été ajouté au prochain projet d'ordre du jour de l'AGNU pour examen ; et ii) la reconnaissance d'une « Journée internationale du café » par les Nations Unies, un processus en cours qui était traité au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'est dans ce sens que la Directrice exécutive a exprimé sa gratitude envers le Gouvernement brésilien pour avoir approuvé et lancé les deux processus en question.

37. En ce qui concerne les activités de plaidoyer et de promotion, la Directrice exécutive a présenté la campagne 2024 pour la Journée internationale du café, dont l'accent serait mis sur la collaboration avec le thème « Le café : votre rituel quotidien, notre voyage partagé ». Une vidéo promotionnelle sur le sujet a été diffusée. Elle a informé les Membres que du matériel promotionnel dans les quatre langues officielles de l'Organisation était déjà disponible.

38. Enfin, elle a axé son rapport sur la situation du marché concernant l'évolution des prix au cours des trois dernières années caféières, notant comment les différentiels arabica/robusta se réduisaient à des niveaux imprévus, et sur le volume élevé des exportations, environ 10 % d'augmentation, au cours des sept premiers mois de 2024 par rapport aux années précédentes. Elle a conclu son rapport en informant les Membres qu'à la suite d'une suggestion du délégué de l'UE-Italie, le secrétariat commencerait à analyser les tendances du marché du café décaféiné.

39. Le Président du Conseil a remercié la Directrice exécutive pour le rapport très détaillé, ainsi que son équipe.

40. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité la Directrice exécutive pour les activités menées dans le cadre du Programme d'activités, la remerciant pour sa détermination ainsi que tous les partenaires de l'OIC, y compris le Centre du commerce international (ITC) et la Specialty Coffee Association (SCA), pour les projets bénéficiant au secteur du café.

41. Le délégué du Honduras a félicité la Directrice exécutive pour les progrès accomplis dans les principaux domaines d'activité de l'Organisation, la remerciant également d'avoir assuré la présence de l'OIC au niveau international et d'avoir rehaussé le profil de l'Organisation.

42. Le délégué de la Colombie a exprimé sa gratitude à la Directrice exécutive, tout en soulignant l'importance de se concentrer sur l'amélioration des statistiques et de la dynamique interne du marché du café, ce qui permettrait une spécialisation accrue et une valeur ajoutée pour tous les cafés du monde.

43. Les délégués de la Suisse, de l'UE-Italie et de l'Union européenne se sont fait l'écho de l'intervention de leurs collègues délégués, ont félicité la Directrice exécutive et son équipe pour leur dévouement, les remerciant pour leur travail acharné.

Point 5.1 : Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23)

44. Le Chef des opérations a donné un bref aperçu du Rapport sur la mise en valeur du café 2022-23, en mettant l'accent sur la façon dont l'économie du café pourrait passer à un modèle circulaire. Il a noté que le rapport, élaboré sur deux ans, a souligné le potentiel inexploité de la chaîne de valeur du café pour adopter des pratiques régénératrices et mieux utiliser les sous-produits, de l'approvisionnement à la consommation et jusqu'à l'élimination. Il a ensuite souligné que la publication avait été produite par une équipe multidisciplinaire de 44 experts de 36 pays, en collaboration avec des institutions comme l'ITC, le Politecnico di Torino (POLiTO) et la Fondation Lavazza, et était la première du genre à explorer l'économie circulaire du café avec autant

de détails. Enfin, il a mis l'accent sur l'importance de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, en s'alignant sur les politiques mondiales, et a encouragé les Membres de l'OIC et les parties prenantes à utiliser les informations du rapport et à s'impliquer dans le Centre d'économie circulaire du café (C4CEC).

45. Le Conseil a pris note du rapport du Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23).

Point 5.2 : Fonds spécial

46. Le Chef des opérations a présenté le document [JC-05/24](#) décrivant l'impact et l'utilisation du Fonds spécial de l'OIC, initialement mis en place au cours des Accords internationaux de 1976 et 1983 sur le Café avec des contributions des Membres exportateurs. Il a noté que le reliquat de ce fonds a été alloué en 2016 à trois régions, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie-Pacifique, et que la mise en œuvre des activités a été gérée au niveau régional par des organisations telles que PROMECAFE en Amérique latine et l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) en Afrique, et au niveau des pays en Asie-Pacifique. Enfin, il a noté que deux pays, les Philippines et le Timor-Leste, n'avaient pas encore demandé leur part des fonds pour développer des programmes nationaux de consommation nationale de café.

47. La déléguée des Philippines a confirmé que la discussion avec le secrétariat de l'OIC avait déjà eu lieu et a informé les Membres que le pays devait se conformer à plusieurs exigences et processus nationaux par l'intermédiaire de différents bureaux. Elle a noté que, bien que le pays ait presque terminé la procédure de soumission d'une proposition de projet pour accéder aux fonds, ~~un changement de gouvernement a retardé le processus avec un changement de gouvernement, le processus a eu besoin d'être recommencé.~~ Elle a ensuite demandé au Conseil son aimable indulgence pendant que son pays poursuivait ses consultations et a informé les Membres que le contact désigné de l'OIC informerait la Directrice exécutive en ce sens en temps voulu. Enfin, elle a fait ses adieux à tous les délégués de l'OIC présents alors qu'elle terminait sa mission au Royaume-Uni, exprimant sa gratitude pour la transformation positive de l'Organisation sous la direction de la Directrice exécutive.

48. Le délégué de la Côte d'Ivoire a indiqué que, à son avis, le Fonds spécial appartenait aux producteurs et que les producteurs devraient se rencontrer et décider

quoi en faire, le Conseil en prenant note par la suite. En réponse, le Chef des opérations a précisé que le secrétariat ne faisait que rendre compte du sujet et n'avait pas le pouvoir de prendre une décision en ce sens. Il a également mentionné que ce qui a été souligné par le délégué de la Côte d'Ivoire était en effet correct.

49. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a approuvé l'intervention de la Côte d'Ivoire, déclarant que seuls les pays producteurs contribuaient au Fonds et que ces pays étaient les seuls habilités à décider de l'utilisation des fonds.

50. Le Président du Conseil a remercié les délégués pour leurs contributions et a chargé le secrétariat de récupérer les références des documents pertinents afin que, à la prochaine session du Conseil, la discussion sur le sujet puisse être reprise.

51. Le Conseil a pris note du rapport du Fonds spécial figurant dans le document JC-05/24 .

Point 6 : Questions financières et administratives

Point 6.1 : Comité des finances et de l'administration

52. Le Président du Comité des finances et de l'administration (CFA), M. Zoltan Agai de l'Union européenne, a rendu compte de la 61^e réunion tenue les 3 et 6 septembre, après avoir remercié le secrétariat pour la production et la diffusion rapides des documents.

53. Il a noté que le projet d'ordre du jour figurant dans le document [FA-372/24 Rev.1](#) avait été approuvé, à l'exception du point 6, « Statut des pays non membres qui ont signé l'Accord international de 2022 », et a informé les Membres que le Comité discuterait de ce point lors d'une réunion distincte du CFA. Suite à une présentation sur l'état des finances à la fin du mois de juillet 2024 (FA-373/24) par la Cheffe du Service financier et administratif, le Président a noté que certains Membres avaient partagé des commentaires en ce sens et que, par conséquent, une révision du document avait été diffusée après la réunion ([FA-373/24 Rev.1](#)).

54. Enfin, le Président du CFA a informé les Membres que la Cheffe du Service administratif et financier avait également présenté un tableau mis à jour montrant les

soldes de trésorerie réels à la fin d'août 2024, reflétant toutes les dépenses budgétisées pour chaque mois jusqu'en février 2025. Au cours de la réunion, il a été noté que même si le solde de trésorerie avait été jugé suffisant pour financer les opérations de l'OIC jusqu'à la fin de l'année caféière, les Membres ont été encouragés à payer leurs contributions rapidement afin d'assurer la viabilité financière de l'Organisation.

55. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité des finances et de l'administration.

Point 6.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

56. Le Président du CFA a présenté le rapport présenté par la Cheffe du Service financier et administratif sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés, contenu dans le document [FA-374/24](#), qui montre que les contributions impayées pour l'année caféière 2023/24 et le total des contributions ont augmenté de £101 863 suite au paiement de ses arriérés par la Fédération de Russie en novembre 2023.

57. Il a noté qu'au 12 septembre 2024, la Fédération de Russie avait payé intégralement ses contributions pour l'année caféière 2023/24, avec une petite somme d'argent encore due en raison des différences de taux de change du virement bancaire. Compte tenu de cela, il a été noté que plus de 97 % des contributions totales pour l'année caféière 2023/24 avaient été reçues. Il s'agit du taux de collecte le plus élevé des 20 dernières années, la moyenne sur cette période était de 87 %.

58. Le Président du CFA a noté que, conformément à la décision du Conseil à sa 137^e session, les fonds provenant des contributions de la Fédération de Russie seraient crédités au Fonds de réserve, tandis que son utilisation serait à nouveau discutée lors d'une future réunion du CFA.

59. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité des finances et de l'administration sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés.

**Point 6.3 : Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'année
caféière ~~2023/24~~ 2024/25**

60. Le Président du CFA a rendu compte du projet de budget administratif pour l'exercice ~~2023/24~~ 2024/25 contenu dans le document [FA-364/24 Rev. 3](#) et a expliqué que le document original [FA-364/24 Rev.1](#) avait été actualisé afin de refléter les commentaires contenus dans le document FA-378/24 et les suggestions formulées lors de la réunion du CFA. Le Président a noté que le CFA avait accepté de recommander le document [FA-364/24 Rev. 3](#) pour approbation par le Conseil.

61. Le Conseil a approuvé le projet de budget administratif publié ultérieurement sous la forme du document [ICC-138-3](#).

**Point 6.4 : Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année
caféière 2024/25**

62. Le Président du CFA a présenté le document [ICC-138-2 Rev. 2](#) contenant la base statistique pour la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2024/25.

63. Le Conseil a approuvé la répartition initiale des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2024/25 figurant dans le document [ICC-138-2 Rev. 2](#).

**Point 6.5 : Barème des traitements et base des contributions au fonds de
prévoyance**

64. Le Président du CFA a noté que le Comité avait recommandé l'approbation du document [FA-375/24](#) du Conseil contenant les barèmes des salaires et la base des contributions au fonds de prévoyance.

65. Le Conseil a approuvé le barème des traitements et la base des contributions au fonds de prévoyance figurant dans le document [FA-375/24](#).

Point 6.6 : Publication de documents de nature administrative et financière

66. Le Président du CFA a indiqué que, lors de la 61^e réunion, la Cheffe du Service financier et administratif avait rendu compte du document FA-377/24 contenant les résultats des recherches menées par le secrétariat sur la publication de documents de nature administrative et financière par d'autres organisations internationales basées à Londres. Il a noté qu'à cette occasion, les membres du CFA avaient décidé de soumettre à l'examen du Conseil deux des trois options initialement présentées par le secrétariat. Le document [FA-377/24 Rev. 1](#) a donc été diffusé, les deux options recommandées étant :

- (a) Accorder à la documentation administrative et financière le même traitement, exempt d'exigences en matière de secret ou de mots de passe, que pour tous les autres fichiers préparés par l'Organisation .
- (b) Mettre à la disposition des pays Membres tous les documents liés aux finances et à l'administration par le biais d'une connexion au site Web de l'OIC (« login ») en modifiant le site Web pour créer le mécanisme de connexion, mais sans limiter la lecture des documents de travail au moyen d'authentification. En outre, les documents envoyés par message électronique aux pays Membres désignés ne seront pas protégés par un mot de passe.

67. Le délégué de l'Union européenne a exprimé sa préférence pour l'option (b) car elle permettrait de protéger certains documents et informations sensibles tout en rendant l'accès à ces documents plus pratique pour les Membres.

68. Les délégués de la Suisse, de la Colombie, du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Royaume-Uni, du Honduras, du Salvador, de l'Indonésie, du Mexique et des Philippines se sont fait l'écho de l'intervention du délégué de l'Union européenne, approuvant l'option (b).

69. Le délégué du Japon a noté que, comme l'OIC était une organisation intergouvernementale maintenue par des contributions versées par les pays, il était important de garantir sa responsabilité envers le public en assurant la transparence.

D'autre part, pour les documents qui pourraient conduire à l'identification des personnes, un certain niveau de protection était toujours souhaitable.

70. Le Conseil a approuvé l'option (b) figurant dans le document [FA-377/24 Rev. 1](#) sur la création d'un mécanisme de connexion dans le site web de l'Organisation pour ne permettre qu'aux pays Membres d'accéder aux documents restreints de l'OIC.

Point 6.7 : Locaux

71. Le Président du CFA a noté que, lors de la 61^e réunion du Comité, la Cheffe du Service financier et administratif avait partagé des mises à jour sur la prolongation du contrat de location, notant que cela prenait un peu plus de temps que prévu. Au cours de la même réunion, la Directrice exécutive a rendu compte de l'intérêt pour l'accueil du siège de l'Organisation proposé par le Gouvernement italien et le Gouvernement suisse (documents [ED-2455/24](#) et [ED-2464/24 Rev. 1](#), respectivement).

72. Le délégué de la Colombie s'est félicité de l'intérêt d'autres pays à accueillir le siège de l'Organisation et a exprimé son soutien à la réduction des coûts, soulignant l'importance de la transparence pendant le processus.

73. Le délégué de l'Inde a fait écho à l'intervention de la Colombie concernant la question de la transparence, soulignant que les manifestations d'intérêt de tous les pays Membres devraient être les bienvenues.

74. Le Président du Conseil a précisé que l'Organisation en était encore à un stade où les expressions d'intérêt étaient uniquement examinées et qu'aucune décision n'était prise entre les options proposées. Les autres Membres étaient donc libres de soumettre leur proposition d'intérêt pour accueillir le siège de l'OIC.

75. **Par souci de transparence ainsi que** pour le bien des délégations qui n'ont pas assisté à la 61^e réunion du CFA, la déléguée de la Suisse a noté que son gouvernement avait officiellement soumis à la fin du mois de juin 2024 son intention d'accueillir le siège de l'OIC. Elle a souligné que le pays serait le mieux placé pour accueillir l'Organisation pour plusieurs raisons, notamment i) le renforcement des synergies avec d'autres organisations internationales basées dans le pays ; ii) une coopération plus facile avec le secteur privé ; iii) la disponibilité de solutions rentables pour les infrastructures ;

et iv) la participation accrue des Membres **avec moins de ressources** ayant des représentations en Suisse. Elle a informé les Membres qu'une équipe dédiée chargée de la relocalisation potentielle de l'Organisation collectait des informations sur les besoins spécifiques de l'OIC afin de mieux identifier les locaux appropriés. Le Gouvernement suisse était prêt à contribuer financièrement au loyer, la couverture exacte des coûts restant à déterminer. **Elle a également mentionné la possibilité d'une contribution financière unique par employé pour l'infrastructure de bureau.**

76. Faisant écho à l'intervention du Président du Conseil, le délégué de l'UE-Italie a noté que, à son avis, l'Organisation n'était toujours pas à un stade de comparaison des candidatures officielles, mais ne discutait que des manifestations d'intérêt. En ce qui concerne le Conseil, il a affirmé qu'il n'illustrerait la candidature de l'Italie et ses avantages que lorsque les expressions d'intérêt serait formalisée par les pays respectifs.

77. Le délégué du Royaume-Uni a exprimé le soutien continu de son pays au maintien du siège de l'Organisation à Londres et a réitéré sa disponibilité à explorer toutes les options qui pourraient permettre à l'OIC de rester dans le pays.

78. Le Président du Conseil a exprimé sa gratitude au Président du CFA et à l'équipe du secrétariat de l'OIC pour tout le travail effectué en préparation de la 61^e réunion du CFA et de la 138^e session du Conseil.

79. Le Conseil a pris note de la discussion sur la question des locaux.

Point 7 : **Durabilité et partenariats**

Point 7.1 : **Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux**

80. Le Coordonnateur du GTPPC a rendu compte de ses activités, notant que le GTPPC était à une étape cruciale après des années de travail au cours desquelles des données provenant des pays producteurs avaient été collectées pour mieux comprendre l'écart de revenu vital dans chacun d'eux. Il a souligné que des progrès avaient été réalisés dans la création de plans nationaux comprenant des initiatives visant à combler l'écart en question grâce à la confiance établie avec les gouvernements locaux et les parties prenantes. Il a ensuite cité comme exemple le cas du Mexique, dans lequel le gouvernement, en collaboration avec des partenaires comme Sustainable Food Lab, avait

élaboré un plan avec des initiatives basées sur des modèles qui ont contribué à réduire l'écart de revenu vital. Il a également noté que des initiatives similaires étaient identifiées et mises en œuvre dans le but d'intégrer des mesures stratégiques dans les plans nationaux de café et de mesurer leur impact au Honduras et en Indonésie. Il a informé les Membres que toutes les informations collectées étaient disponibles dans des centres de connaissances en ligne tels que les sites Web de PROMECAFE, de l'OIAC et de l'ASEAN Coffee Federation. Il a également souligné la refonte de la carte de la durabilité du café avec le soutien de partenaires comme l'ITC et l'Union européenne, fournissant un accès à l'information sur les initiatives mondiales.

81. En outre, il a noté que le GTPPC s'efforçait de fournir des informations sur les réglementations telles que le RDUE par le biais du travail du Domaine technique de travail 3 et d'initiatives telles que le Global Knowledge Hub, qui mettent à disposition des informations sur les types de politiques développées dans le monde ayant un impact sur le secteur du café. En ce sens, il a mentionné que l'Organisation encourageait et facilitait le dialogue entre les pays producteurs, offrant un espace pour le partage des pratiques et des mesures mises en œuvre dans leurs pays dans le cadre des mesures prises pour se conformer aux réglementations.

Le résultat du 6^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux tenu le 11 septembre 2024

82. La Directrice exécutive a rendu compte du 6^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, notant qu'un nombre important de participants s'étaient réunis pour discuter de sujets pertinents pour le secteur tels que la durabilité, la mobilisation de fonds, l'économie circulaire, le cadre réglementaire et l'amélioration des revenus des producteurs, entre autres. Elle a remercié tous les intervenants et les participants d'y avoir pris part, exprimant son espoir de continuer à collaborer avec eux.

Recommandations du GTPPC – Communiqué commun

83. La Directrice exécutive a présenté le document [CPPTF-12/24](#) contenant une proposition au sujet d'un communiqué commun, notant que le projet de texte proposé avait été discuté et approuvé par consensus par les Sherpas des secteurs public et privé

du GTPPC. Conformément à la pratique habituelle, le document était soumis au Conseil pour approbation et publication ultérieure.

Nomination des Sherpas du secteur public du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) 2024-26

84. Le Chef des opérations a présenté le document [WP-Council 348/24](#) contenant des informations générales sur la nomination des Sherpas du secteur public du GTPPC pour 2024-26. Il a noté que les Membres avaient la possibilité de nommer ou de confirmer la liste des pays représentant le secteur public au sein du GTPPC. Il a conclu en soulignant que pour chaque sous-région productrice,³ deux à quatre Membres pourraient être nommés.

85. Le délégué du Salvador a réitéré que son pays souhaitait devenir un membre actif du GTPPC au sein du groupe régional d'Amérique centrale et que le Salvador s'y était engagé, comme déjà exprimé lors de la réunion de coordination des Membres exportateurs tenue au début de cette semaine. Il a noté que leur demande était présentée car le Nicaragua avait été absent des activités du groupe.

86. Le délégué du Honduras a approuvé la demande du Salvador et a réaffirmé la volonté de son pays de continuer à être membre du GTPPC.

87. Le délégué du Brésil s'est demandé s'il était approprié d'aborder la nomination des Sherpas du secteur public au cours de la session car un point dédié ne semblait pas être présent à l'ordre du jour approuvé. Il s'est également interrogé sur le *mode opératoire* adopté, car tous les membres publics du GTPPC n'assistaient pas à la session et tous les représentants du secteur privé étaient également absents. Il avait cru comprendre que la tenue de ces consultations et la prise de décisions sans la présence de tous les membres du GTPPC iraient à l'encontre de son caractère public-privé et du principe de promotion d'un dialogue entre ces deux groupes. Il a conclu en confirmant le souhait du Brésil de continuer à être un sherpa public du GTPPC, tout en demandant également que les décisions relatives au processus de nomination se déroulent en présence de tous les sherpas publics et privés actuels.

³ Conformément au mandat du GTPPC, 2 à 4 pays peuvent être désignés pour chacune des sous-régions productrices suivantes : i) Afrique, ii) Asie et Pacifique, iii) Amérique centrale, Caraïbes et Mexique, et iv) Amérique du Sud.

88. Le Président du Conseil a remercié le délégué du Brésil pour son intervention et a précisé que le point 7.1 de l'ordre du jour approuvé pour cette session comprenait un sous-point dédié, à savoir « Nomination des Sherpas du secteur public du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) 2024-26 ».

89. Le délégué du Brésil a noté que, selon son interprétation, le Conseil envisageait d'augmenter le nombre de sherpas publics au sein du GTPPC. Il a donc demandé si cela avait été convenu avec le groupe du secteur privé, car une telle décision impliquerait la nécessité d'augmenter le nombre de sherpas du secteur privé pour maintenir l'équilibre entre les deux groupes.

90. Le délégué du Honduras a appuyé l'intervention du Président, soulignant qu'un point dédié à cette question avait été ajouté à l'ordre du jour. Il a également noté que son pays avait approuvé la demande du Salvador, étant entendu qu'un autre membre du même groupe sous-régional, le Nicaragua, ne participait pas aux réunions et que, par conséquent, le Salvador le remplacerait au sein du GTPPC.

91. Le délégué du Brésil a remercié le délégué du Honduras d'avoir précisé qu'aucun changement n'était apporté au nombre de membres pour chaque groupe sous-régional et a pris note du fait qu'un remplacement des sherpas appartenant à la même sous-région était envisagé à la place. Il s'est ensuite félicité de la demande du Salvador en tant que nouveau sherpa public du GTPPC, remplaçant le Nicaragua.

92. La déléguée de l'Indonésie a exprimé sa gratitude pour le travail effectué par le GTPPC et les progrès importants accomplis dans la promotion du développement durable du secteur mondial du café. Elle a ensuite confirmé le souhait de l'Indonésie de rester membre du GTPPC pour la durée du nouveau mandat de deux ans et de continuer à dialoguer avec les principales parties prenantes du café et à bénéficier des initiatives du GTPPC.

93. Les délégués du Mexique, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Inde et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont ouvertement renouvelé leur engagement en tant que membres du secteur public du GTPPC pour le nouveau mandat.

94. Le délégué de la Côte d'Ivoire a noté que, du côté du secteur privé, il n'y avait pas de sherpas africains et a suggéré qu'un opérateur de la Tanzanie et un de la Côte d'Ivoire soient nommés.

95. Le Chef des opérations a chaleureusement accueilli la proposition d'avoir une présence africaine accrue du côté du secteur privé au sein du GTPPC et a informé le Conseil que tous les documents pertinents avec les détails sur la façon de soumettre une demande dans ce sens seraient partagés.

96. La déléguée de la Suisse a demandé si toutes les associations professionnelles pourraient potentiellement devenir membres du GTPPC au sein du groupe du secteur privé.

97. Le Chef des opérations a précisé que, conformément au Mandat du GTPPC, les entreprises individuelles pourraient devenir membres du groupe du secteur privé en signant la Déclaration de Londres. Cependant, il a noté que les membres du GTPPC pourraient revoir son Mandat s'ils le souhaitaient.

98. Le Chef des opérations a ensuite souligné que le Conseil renouvelerait la composition actuelle du GTPPC pour le secteur public, le seul changement étant la nouvelle nomination du Salvador, remplaçant le Nicaragua car ce dernier n'a pas demandé à prolonger sa composition.

99. Le Conseil a pris note du rapport du Coordonnateur du GTPPC sur les activités du GTPPC.

100. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive du résultat du 6^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux.

101. Le Conseil a approuvé le Communiqué commun figurant dans le document [CPPTF-12/24](#), publié ultérieurement sous la forme du document [ICC-138-4](#).

102. Le Conseil a renouvelé la liste actuelle des sherpas du secteur public du GTPPC sauf le Nicaragua et le Salvador a été désigné comme nouveau sherpa public à sa place.

Point 7.2 : PA OIC – Agence des Cafés Robusta d’Afrique et de Madagascar (ACRAM)

103. Le Chef des opérations a présenté le document [WP-Council 347/24](#) contenant le protocole d’accord entre l’Organisation internationale du Café et l’Agence des Cafés Robusta d’Afrique et de Madagascar (ACRAM), qui a consolidé une collaboration durable et efficace entre les deux organisations.

104. Le délégué de la Côte d’Ivoire a félicité le Président du Conseil pour la signature du protocole d’accord, soulignant que le document bénéficierait certainement à tous les producteurs de café Robusta du continent.

105. Le Conseil a approuvé le PA entre l’OIC et l’ACRAM figurant dans le document [WP-Council 374/24](#) et publié ultérieurement sous la forme du document [ICC-138-5](#). Suite à l’approbation du document par le Conseil, le Président de l’ACRAM, M. Enselme Gouthon et la Directrice exécutive de l’OIC ont signé le PA.

Point 7.3 : Cadre réglementaire du secteur du café

Point 7.4 : Mécanismes de financement et opportunités pour le secteur du café

106. Pour gagner du temps et compte tenu du fait que les thèmes en question avaient été traités dans d’autres rapports, le Conseil a pris note des points 7.3 et 7.4 sans autres présentations.

Point 8. Rapport des réunions des comités et autres organes

Point 8.1 : Comité commun

Point 8.1.1 : Prix indicatif composé et prix de groupe de l’OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe – moyennes des années civiles : 2021 à 2023, en vigueur à compter du 1 octobre 2024 (mise à jour biannuelle)

Point 8.1.2 : Liste des agents exportateurs, de ports et de codes OIC – mise à jour sur les agents et les codes OIC

107. Le Président du Comité commun, S.E. Aly Touré de Côte d'Ivoire, a rendu compte de la 1^{ère} réunion du Comité commun tenue le 5 septembre 2024. Il a noté que le secrétariat avait présenté des documents sur le respect des règles statistiques ([JC-02/24](#)) et l'utilisation du Fonds spécial de l'OIC ([JC-05/24](#)) et avait également fait rapport sur le Mécanisme africain du café.

108. En ce qui concerne le point 8.1.1., « Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe – moyennes des années civiles 2021 à 2023, en vigueur à compter du 1 octobre 2024 (mise à jour biannuelle) », le président a noté que le document pertinent avait été révisé à la suite des commentaires soumis par les Membres lors de la 1^{ère} réunion du Comité commun. La version finale de celui-ci, contenu dans le document [JC-03/24 Rev. 1](#), a été soumise à l'examen et à l'approbation du Conseil.

109. En ce qui concerne le point 8.1.2, « Liste des agents exportateurs, de ports et de codes OIC – mise à jour sur les agents et les codes OIC », le Président a noté que des révisions ont été publiées à la suite de la soumission de dernière minute d'informations par un Membre, ainsi que d'une demande de correction d'informations par un autre Membre. La dernière version du document a été distribuée le 7 septembre en tant que document [JC-04/24 Rev. 2](#) à l'examen et à l'approbation du Conseil.

110. Le Conseil a pris note du rapport de la 1^{ère} réunion du Comité commun.

111. Le Conseil a approuvé le document [JC-03/24 Rev. 1](#)⁴, « Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe – moyennes des années civiles : 2021 à 2023, en vigueur à compter du 1 octobre 2024 ».

112. Le Conseil a approuvé le document [JC-04/24 Rev. 2](#)⁵, « Liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés ».

⁴ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-138-6](#).

⁵ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-138-7](#).

Point 8.2 : Groupe de discussion sur le café de spécialité

113. La Directrice exécutive a rappelé que la création du Groupe de discussion sur le café de spécialité (GDCS) a été approuvée lors de la 136^e session du Conseil en septembre 2023. Elle a noté que, compte tenu de sa nature plus informelle, le Groupe n'avait ni Président ni Vice-président et était ouvert à tout Membre. Elle a informé le Conseil que, depuis sa création, le GDCS s'était réuni à deux reprises virtuellement pour identifier les principaux besoins et priorités des gouvernements présents, établir un dialogue plus large avec les responsables des institutions traitant du café de spécialité dans chaque pays et commencer à identifier une définition commune du « café de spécialité ».

114. Le délégué du Costa Rica a remercié la Directrice exécutive d'avoir lancé les activités du GDCS et d'avoir fourni un espace de discussion.

115. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive du Groupe de discussion sur le café de spécialité.

Point 9 : Bureaux et comités**Point 9.1 : Président et Vice-président et composition des comités**

116. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a désigné l'Ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire comme Président du Comité des finances et de l'administration. Les pays suivants ont exprimé leur intérêt à devenir membres du Comité des finances et de l'administration : Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Honduras, Inde, Indonésie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Togo et Viet Nam.

117. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a désigné M. Zoltan Agai de l'Union européenne comme Vice-président du CFA et a confirmé que la composition actuelle du Comité pour les pays importateurs serait maintenue pour l'année caféière 2024/25.

118. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a désigné l'Indonésie comme Vice-président du Comité commun. Les pays suivants ont exprimé leur intérêt à devenir membres du Comité commun : Brésil, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Salvador, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Togo et Viet Nam.

119. En ce qui concerne la nomination du Vice-président du Comité commun, le Chef des opérations a précisé que les candidatures aux postes à pourvoir devaient être nominatives.

120. La déléguée de l'Indonésie a informé le Conseil que M. Reza Pahlevi Chairul agirait en tant que Vice-président du Comité commun pendant l'année caféière 2024/25.

121. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a désigné M. Zoltan Agai de l'Union européenne comme Président du Comité commun. Les pays suivants ont exprimé leur intérêt à devenir membres du Comité commun : Union européenne et Suisse.

122. Le Conseil a approuvé la nomination de l'Ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire en tant que Président et de M. Zoltan Agai de l'Union européenne en tant que Vice-président du Comité des finances et de l'administration pour l'année caféière 2024/25.

123. Le Conseil a approuvé la composition du CFA pour l'année caféière 2024/25 soumise par les Membres exportateurs et importateurs.

124. Le Conseil a approuvé la nomination de M. Zoltan Agai de l'Union européenne en tant que Président et de M. Reza Pahlevi Chairul d'Indonésie en tant que Vice-président du Comité commun pour l'année caféière 2024/25.

125. Le Conseil a approuvé la composition du Comité commun pour l'année caféière 2024/25 soumise par les Membres exportateurs et importateurs.

**Point 9.2 : Président et Vice-président et composition du Comité consultatif
du secteur privé pour 2023/24 et 2024/25**

126. Avant de donner la parole aux porte-parole des deux groupes, le Président du Conseil a noté qu'il y avait encore des sièges vacants à la fois dans les groupes de producteurs et de consommateurs.

127. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a noté qu'aucune candidature supplémentaire n'était présentée par les producteurs.

128. Le délégué de l'Union européenne a noté qu'il croyait comprendre que les pays nommeraient leurs associations individuellement et non par l'intermédiaire des porte-parole.

129. Le Chef des opérations a précisé que, bien que les nominations soient normalement présentées par les Membres individuels de l'OIC, elles étaient parfois soumises directement par le porte-parole d'un groupe donné.

130. La déléguée de la Suisse a proposé la nomination de l'Association suisse des négociants en café et a confirmé la nomination de la National Coffee Association (NCA) des États-Unis.

131. Le délégué de l'Union européenne a demandé s'il pouvait soumettre les nominations par écrit après la session du Conseil.

132. Le Chef des opérations a précisé que les nominations devaient être approuvées par le Conseil. En conséquence, toute soumission présentée par les Membres pourrait être examinée à la prochaine session du Conseil. En réponse à une question du délégué de l'UE-Italie, il a confirmé que le Règlement de l'Organisation prévoyait également une procédure permettant au Conseil de prendre des décisions par écrit sans se réunir, tout en soulignant que le processus pourrait être complexe. Il a conclu en notant que sans le quorum nécessaire, le CCSP ne pourrait pas opérer.

133. Le Conseil a approuvé la nomination de l'Association suisse des négociants en café proposée par la Suisse et a reporté la nomination des autres sièges vacants.

Point 9.3 : Président et Vice-président du Conseil

134. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a noté qu'en plus de la rotation habituelle entre les groupes de Membres exportateurs et importateurs, il y aurait une rotation en tenant compte des groupes régionaux dans la partie productrice, l'Asie et le Pacifique étant la région d'origine pour l'année caféière 2024/25. Il a ensuite proposé M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le poste de Vice-président du Conseil international du Café pour l'année caféière 2024/25.

135. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a proposé M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande pour le poste de Président du Conseil international du café pour l'année caféière 2024/25.

<p>136. Le Conseil a élu M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande en tant que Président et M. Michael Wheeler en tant que Vice-président du Conseil international du Café pour l'année caféière 2024/25.</p>
--

Point 10 : Pouvoirs

137. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus étaient en ordre et a noté que le Secrétariat, en tant que pratique standard, publierait à une date ultérieure un rapport sur les pouvoirs et une liste des délégations qui ont assisté à la session du Conseil.

Point 11 : Réunions futures

138. Le délégué du Honduras a noté qu'il avait soumis le 21 août 2024 une note officielle à la Directrice exécutive pour informer le Conseil que son gouvernement avait exprimé son intérêt à accueillir la session du Conseil en septembre 2025. Il a souligné l'engagement du Honduras dans le secteur du café et a invité tous les délégués à découvrir l'hospitalité hondurienne au cours de l'année à venir.

139. Le délégué de la Côte d'Ivoire a approuvé la proposition soumise par le Honduras, notant le rôle majeur joué par le pays dans le secteur mondial du café, et rappelant que lorsque le Conseil s'est réuni à Yamoussoukro, l'Ambassadeur Iván Romero-Martínez s'est rendu en Côte d'Ivoire pour assister à toutes les réunions de l'OIC, et que la même chose a été faite en Colombie pendant sa présidence du Conseil en 2021/22.

140. Les délégués du Salvador, de la Colombie, du Costa Rica, du Brésil, de la Suisse et de l'Union européenne ont chaleureusement remercié le Honduras et exprimé leur satisfaction à l'égard de la proposition présentée, soulignant l'importance du pays pour le secteur et la contribution substantielle de l'Ambassadeur Iván Romero-Martínez du Honduras aux travaux de l'Organisation internationale du café.

141. Le Président du Conseil a noté qu'il serait honoré de se rendre au Honduras pour la session de septembre 2025 du Conseil, tout en exprimant sa gratitude à l'Ambassadeur Iván Romero-Martínez. Il a également noté que, pour que les préparatifs en ce sens puissent commencer rapidement, une décision du Conseil sur la question pourrait être approuvée.

142. Un membre du personnel du secrétariat a lu un projet de décision du Conseil d'accueillir la session de septembre 2025 du Conseil au Honduras. Le texte du projet de décision en anglais a été affiché à l'écran pour examen par les Membres.

143. Le délégué du Honduras a exprimé sa gratitude à ses collègues délégués pour leurs paroles aimables et leurs applaudissements et a informé le Conseil que le Honduras était impatient de les accueillir.

144. En réponse à une question du délégué de la Côte d'Ivoire, la Directrice exécutive a noté que la prochaine session du Conseil se tiendrait virtuellement dans la seconde moitié de mars 2025 pour permettre une transition en douceur entre l'actuel Chef des opérations, prenant sa retraite le même mois, et son successeur. Elle a ensuite noté que les Membres avaient demandé que la session de septembre 2025 du Conseil ait lieu vers la fin du mois et a confirmé que les dates précises seraient partagées après les consultations avec le Gouvernement hondurien et d'autres offices des produits de base pour éviter des chevauchements de programmes.

145. Le Conseil a approuvé la décision de tenir la session de septembre 2025 du Conseil international du Café au Honduras, publié ultérieurement sous la forme du document [ICC-138-8](#).

Point 12 : Questions diverses

146. Le Président du Conseil a informé les Membres que l'Association africaine des cafés fins (AFCA) organiserait son événement annuel en février 2025. Une diapositive avec des détails sur l'événement a été partagée à l'écran.

147. M. Amir Hamza, Président du Conseil d'administration de l'AFCA, a chaleureusement invité tous les délégués présents à assister à la 21^e African Fine Coffees Conference & Exhibition à Dar es Salaam, en Tanzanie, du 26 au 28 février 2025.

Séance de clôture

148. Le Président du Conseil a informé les Membres qu'il s'agissait de la dernière session du Conseil pour deux hauts fonctionnaires. Il s'agissait du Chef des opérations, M. Gerardo Pataconi, et de l'Économiste en chef, le Dr Denis Seudieu. Il a reconnu leur précieuse contribution aux travaux de l'Organisation, saluant leurs réalisations au cours de leur mandat.

149. Le Dr Denis Seudieu a reçu un [prix](#) du Conseil international du Café en reconnaissance de ses services exceptionnels pendant trois décennies en tant qu'Économiste en chef de l'OIC. Son leadership inestimable, son dévouement et sa connaissance approfondie du secteur du café ont été soulignés et son héritage a été reconnu.

150. M. Gerardo Pataconi a reçu un [prix](#) en reconnaissance de sa contribution remarquable aux travaux de l'Organisation en tant que Chef des opérations. Son dévouement indéfectible, son éthique de travail inlassable et son engagement sans faille ont été mis en évidence comme sources d'inspiration pour tous les Membres du personnel. Le prix a reconnu ses grands efforts, notant que son implication avait enrichi et renforcé à la fois l'OIC et le secteur mondial du café.

151. Le Dr Denis Seudieu et M. Gerardo Pataconi ont prononcé un bref discours, exprimant leur gratitude à l'Organisation, à la Directrice exécutive et au secrétariat et encourageant les Membres à continuer à travailler ensemble pour rendre le secteur mondial du café plus fort et plus prospère.

152. Les délégués du Brésil et de l'Union européenne, en leur qualité de porte-parole des Membres exportateurs et importateurs respectivement, ont salué le travail et l'expérience du Chef des opérations et de l'Économiste en chef, les remerciant pour leur contribution à l'Organisation et au secteur du café dans son ensemble et leur souhaitant le meilleur dans leurs futures initiatives.

153. Une courte vidéo résumant les deux jours de réunions (6^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux le 11 septembre 2024 et la 138^e session du Conseil le 12 septembre 2024) a été diffusée sur l'écran.

154. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité le Président du Conseil pour sa présidence, le remerciant pour son leadership.

155. La Directrice exécutive a remercié le Président du Conseil pour tout le soutien fourni tout au long de l'année caféière.

156. Le Président du Conseil a remercié son Vice-président, ainsi que les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs pour la qualité de leurs contributions et la disponibilité dont ils avaient fait preuve au cours de l'année caféière. Il a exprimé sa gratitude à tous les Membres qui l'avaient soutenu pendant son mandat de Président, à la Directrice exécutive et à tout le personnel du secrétariat de l'OIC. Il a clôturé la 138^e session du Conseil international du Café après avoir remercié les interprètes pour leur professionnalisme et leur assistance.

Conseil international du Café
138^e Session
12 septembre 2024
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 484

APPROUVÉE À LA SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 12 SEPTEMBRE 2024

**Signature de
l'Accord international de 2022 sur le Café**

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil international du Café, à sa 133^e session, le 9 juin 2022, a approuvé :

- La Résolution 476 portant adoption du texte de l'Accord international de 2022 sur le Café ;
- La Résolution 477 portant désignation de l'Organisation internationale du Café comme Dépositaire de l'Accord international de 2022 sur le Café ;
- L'ouverture à la signature de l'Accord de 2022 le 6 octobre 2022 (voir le document ICC-133-6 – Décisions et Résolutions adaptées à la 133^e session du Conseil international du Café).

Que le Conseil international du Café, à sa 134^e session, les 6 et 7 octobre 2022, a approuvé :

- La Résolution 478 portant ouverture à la signature de l'Accord de 2022 à Bogota (Colombie).

Que le Conseil international du Café, à sa 136^e session, les 28 et 29 septembre 2023, a approuvé :

- La Résolution 482 portant ouverture à la signature de l'Accord de 2022 à Bengaluru (Inde).

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT :

Que la 138^e Session du Conseil international du Café se tiendra à Londres (Royaume-Uni), le 12 septembre 2024.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

Que l'Accord international de 2022 sur le Café est ouvert à la signature à Londres (Royaume-Uni), au siège de l'Organisation maritime internationale et hors du siège du Dépositaire (222 Gray's Inn Road, Londres WC1X 8HB), le 12 septembre 2024 et, par la suite, au siège du Dépositaire. À cette occasion, le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022 sera également autorisé.

Conseil international du Café
138^e session
12 septembre 2024
Londres (Royaume-Uni)

Décision du Conseil

Décision de tenir la session de septembre 2025 du Conseil international du Café au Honduras

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil international du Café s'est réuni à Londres (Royaume-Uni) pour sa 138^e session ;

Que le Gouvernement du Honduras a exprimé son intérêt pour l'accueil de la session du Conseil international du Café en septembre 2025, comme le mentionne également une communication à l'Organisation internationale du Café ([ED-2473/24](#)) ;

Que le Gouvernement du Honduras s'est engagé avec le secteur du café mondial et est disposé à respecter les engagements et les obligations liés à l'accueil d'une session du Conseil ;

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. Que la session du Conseil international du Café prévue en septembre 2025 se tiendra au Honduras.